



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

**À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE  
POUR OU CONTRE LES CONCOURS DE MINI-MISS?**

Montréal, le 12 novembre 2013 – Ce mercredi 13 novembre à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre les concours de Mini-Miss?**

**L'animateur :** Jean-Philippe Cipriani

**Les membres du jury :** M<sup>e</sup> Michèle Moreau, directrice générale de l'Institut canadien d'administration de la justice et Christiane Campagna, guide-animatrice au musée Pointe-à-Calière et co animatrice de l'émission Tradosphère à CIBL 101,5.

**Les équipes :** Joelle Anifa Mchanga et Moamar Tidjani-Dourodjaye, étudiants à l'École du Barreau affrontent Myriam Jutras d'Amours, étudiante au certificat en études féministes à l'UQÀM.

**L'invitée-expert :** Véronique Pronovost, chercheure à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQÀM.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

**Contexte du thème de cette semaine**

Organisé par la National Competitive Grants Program (NCGP), le concours de Mini-Miss, qui devait se tenir à Laval le 24 novembre 2013, a fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines. La féministe Léa Clermont-Dion a lancé une pétition pour dénoncer ce type de concours qui s'adresse aux jeunes filles mineures. À ce jour, plus de 50 000 personnes l'ont signée.

En France, le Sénat a voté un amendement le 18 septembre 2013 pour interdire les concours de Mini-Miss aux jeunes filles de moins de 16 ans. Au Québec, l'Assemblée nationale doit s'y pencher avant la fin du mois de novembre. De leur côté, les organisateurs et les participantes plaident en faveur de ces événements qui, selon eux, encouragent l'estime de soi, l'implication sociale et le réseautage.

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : [www.droitdecite.info](http://www.droitdecite.info)

Suivez l'émission sur [www.facebook.com/droitcite](https://www.facebook.com/droitcite)

- 30 -

Renseignements :  
Martine Meilleur  
Barreau du Québec  
(514) 954-3489  
[medias@barreau.qc.ca](mailto:medias@barreau.qc.ca)

Valérie Crête  
CIBL 101,5 Montréal  
(514) 526-2581, poste 259  
[administration@cibl1015.com](mailto:administration@cibl1015.com)

Annie-Claude Trudeau  
Faits et Causes  
(450) 845-1637  
[redaction@faitsetcauses.com](mailto:redaction@faitsetcauses.com)



Facebook [www.facebook.com/DroitCite](https://www.facebook.com/DroitCite)



Twitter [@DroitCite](https://twitter.com/DroitCite)